



## Communiqué de presse

Le 4 mai 2017

**SIX Swiss Exchange SA**  
Selnaustrasse 30  
Case postale 1758  
CH-8021 Zurich  
T +41 58 399 5454  
F +41 58 499 5455  
[www.six-swiss-exchange.com](http://www.six-swiss-exchange.com)

Media Relations:  
T +41 58 399 2227  
F +41 58 499 2710  
[pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### **Modification des règlements d'indice de SIX Swiss Exchange au 18 septembre 2017**

**La direction de SIX Swiss Exchange a modifié le cadre réglementaire de la famille d'indices SMI, sur recommandation de la Commission des indices et après une consultation du marché. La pondération des titres les plus importants sera désormais plafonnée à 18% au sein du SMI. En parallèle sera lancé un nouvel indice, dans lequel les pondérations ne seront pas plafonnées, comme c'est le cas aujourd'hui. Ce changement de cadre réglementaire entrera en vigueur le 18 septembre 2017 et s'accompagnera de dispositions transitoires.**

SIX Swiss Exchange a procédé à une consultation de marché à propos du cadre réglementaire du SMI. Les émetteurs de produits financiers et les utilisateurs de dérivés sur indices, en particulier, ont suggéré un changement de la méthodologie du SMI, selon laquelle la pondération des titres importants est plafonnée. Désormais, chacun des titres dont la pondération dépasse 18% au sein du SMI sera plafonné à 18% lors de la revue trimestrielle de l'indice. Entre ces revues de l'indice, la part des titres sera ramenée à 18% dès que deux titres au sein de l'indice dépasseront la pondération de 20%. Ce changement de cadre réglementaire deviendra effectif le 18 septembre 2017 et sera appliqué en tenant compte des dispositions transitoires, qui prévoient une réduction progressive des pondérations des principales composantes de l'indice: celles-ci seront diminuées de 3% jusqu'à ce que leur pondération représente 18% du SMI au maximum.

Avec cette modification de son cadre réglementaire, le SMI est désormais conforme aux limites de diversification de la Directive de l'ESMA sur les Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et peut être utilisé comme indice de référence pour le marché boursier suisse et ce, au sein de l'Union européenne également.

La consultation a toutefois révélé également que certains utilisateurs avaient toujours besoin d'un indice non plafonné. Par conséquent, SIX Swiss Exchange lance un nouvel indice en parallèle à la modification du cadre réglementaire, dont la composition correspond à celle du SMI, mais qui ne prévoit aucun plafonnement.

#### **Note aux rédactions: invitation à un point de presse sur le thème des indices**

SIX vous invite le 23 mai à un **point de presse sur le thème des indices**. Nous souhaitons aborder plus en détail à cette occasion les modifications des règlements des indices, tout en communiquant



des informations sur certaines questions fondamentales: Comment les indices sont-ils générés et comment sont-ils composés? Quels types d'indices existent et que répliquent-ils? Qui utilise des indices, et pour quels produits?

Les intervenants seront **Christoph Landis**, Division CEO SIX Swiss Exchange, **Werner Bürki**, membre de la direction de SIX Swiss Exchange et Head Business Development & Services ainsi que **Christian Bahr**, Head Market Data & Analytics.

Ils répondront à vos questions après leurs présentations. SIX vous invite à un lunch informel à l'issue du point de presse.

**Programme:**

**Date:** mardi 23 mai 2017, 10 h 30 – 12 h 30 env.

**Lieu:** Convention Point, salle «Ask», Selnaustr. 30, 8021 Zurich

10 h 30	Accueil et exposés de: <b>Christoph Landis</b> , Division CEO SIX Swiss Exchange <b>Werner Bürki</b> , membre de la direction de SIX Swiss Exchange et Head Business Development & Services <b>Christian Bahr</b> , Head Market Data & Analytics.
11 h 30	Foire aux questions
Ensuite	Lunch avec sandwiches

Veuillez confirmer votre participation par e-mail à [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com) d'ici au 18 mai 2017 au plus tard.

Stephan Meier, Head Media Relations, se tient à votre entière disposition pour de plus amples informations.

Téléphone: +41 58 399 3290

Fax: +41 58 499 2710

E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

**SIX Swiss Exchange**

SIX Swiss Exchange figure parmi les leaders des Bourses européennes. Elle dispose d'une excellente liquidité en matière de négoce de titres suisses et met en relation des entreprises du monde entier avec des investisseurs et des participants au négoce internationaux. Grâce à ses compétences d'autorégulation, elle crée des conditions particulièrement favorables pour la cotation et le négoce d'actions suisses et étrangères, d'obligations, d'ETF, d'ETP, funds et de produits structurés. SIX Swiss Exchange décuple les avantages offerts par la place financière suisse en offrant des services haut de gamme et est un lieu de cotation idéal pour les entreprises, quelles que soient leur origine, leur taille et leur appartenance sectorielle. Elle distribue une série d'indices qui lui sont propres, notamment le SMI<sup>®</sup>, le plus important indice d'actions de Suisse.

[www.six-swiss-exchange.com](http://www.six-swiss-exchange.com)



Swiss Exchange

**SIX**

SIX gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 130 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 4 000 collaborateurs et une présence dans 25 pays, ses produits d'exploitation ont atteint en 2016 1,8 milliard de francs suisses et le bénéfice du Groupe s'est établi à 221,1 millions de francs suisses.

[www.six-group.com](http://www.six-group.com)